

Comité Social & Economique Extraordinaire de l'établissement Airbus Atlantic Toulouse du 11/02/2022

Toulouse, le 12 février 2022

Vos élu(e)s CFE-CGC présents (en salle et à distance) lors de cette réunion étaient :

Alain BAUER , Mona BEAUGRAND , Gilles CLAVEYROLAS , Olivier DINAY , Edith FAUP ,
Malorie FORASACCO, Thierry GIMBAL, Pascal GOUDELIN, Philippe MALJEAN, Daniel NOUXET
et Patrick SACCO.

Information sur la charge Engineering F10X :

Monsieur Laurent DEFEVER a commencé par expliquer le contexte dont les principaux points ont été les suivants :

- Le programme F10X est dans une phase critique du planning et Airbus Atlantic est très en retard par rapport à celui-ci.
- Côté Engineering, les retards sont liés à la maturation des concepts prévus, car ils sont différents des programmes Airbus entraînant une remise en cause de ceux-ci. La difficulté de s'accoster avec le client Dassault qui a une « philosophie » différente de celle qu'on a l'habitude de pratiquer, avec un souci de calage entre les 2 parties.
- Afin de remédier en partie à ce retard accumulé, la direction a décidé d'élaborer un projet en commun entre la Production, le Manufacturing-Engineering et l'Engineering. Ce projet est en cours de discussion.
- Côté Supply Chain , c'est très tendu aussi, car il y a des Ramp-Up sur beaucoup de programmes...
- Pour la contribution de l'Engineering, il est prévu de revoir l'organisation du travail à compter du 19/02.
- Mise en place des samedis travaillés entre le 19/02 et le 23/04/2022 (10 semaines)
- Sur la base du volontariat les salariés seront appelés à venir travailler entre 6 et 10 samedis.
- La contribution de tous les salariés est nécessaire afin de tenir les objectifs pour sécuriser la phase d'industrialisation.
- **Toute contrainte impérative personnelle sera prise en compte par le management.**
- « La granulation » sur les horaires par rapport aux besoins et aux attentes est en cours.
- Une prime sur un objectif commun et réalisable est à l'étude...

Madame Hélène SAN MIGUEL a présenté ensuite le périmètre concerné, ainsi que les modalités et les mesures d'accompagnement.

- 49 salariés sont concernés (7 Non Cadres et 42 Cadres).
- Pour le personnel au forfait horaire :
 - Paiement en heures supplémentaires (+25%) au-delà des 39h30 hebdomadaires.
 - Le salarié aura le choix de se faire payer ou de récupérer les heures supplémentaires (sauf la part majorée).
- Pour le personnel au forfait jour :
 - Chaque samedi travaillé donnera 1 jour de RTT qui sera incrémenté dans le compteur du salarié.
- Le salarié pourra soit prendre la totalité ou une partie de ces RTT et/ou les placer sur son CET autres droits afin de les poser ultérieurement ou de se les faire payer.

Un plateau repas sera fourni pour le déjeuner et pris en charge par la direction. En cas d'impossibilité, « un panier repas » sera versé aux salariés.

Comité Social & Economique Extraordinaire de l'établissement Airbus Atlantic Toulouse du 11/02/2022

La **CFE-CGC** a réitéré ses demandes, à savoir :

- Avoir la possibilité du faire du télétravail par moment et surtout pour les cas particuliers (ex. : garde alternée pour les parents séparés, pour ceux dont le conjoint(e) travaille le samedi, autres cas...).
- Avoir une équité de traitement entre les salariés Non Cadres et Cadres (pour rappel, les Non Cadres auront une majoration de + 25% au-delà de 39h30).
- Interroger les personnels pour connaître leurs attentes sur l'amplitude de la journée du samedi, sachant qu'une « plage horaire » devra être donnée pour informer le poste de sécurité.
- Informer le CSE-E lors des plénières mensuelles de l'évolution du programme F10X.

La **CFE-CGC** a rappelé que l'être humain doit rester au centre de notre société, ainsi l'attention des managers envers leurs collaborateurs doit être impulsée, pour éviter trop de « Top Down », sachant que les équipes sont sous tension, fatiguées et qu'il y a un problème d'ambiance.

Nous avons signalé à la direction qu'il est mentionné qu'il s'agit de volontariat, mais qu'il est demandé à tous de faire au moins 6 samedis sur les 10 semaines concernées !

PS : les forfaits jours ne peuvent pas se voir imposer ni jours de présence, ni horaires formels. S'ils travaillent le samedi, c'est qu'ils adhèrent à cet effort demandé.



Information/Consultation du CSE-E préalable à la dérogation au repos dominical de salariés du département Information Management :

Après acceptation à l'unanimité de l'ensemble des élu(e)s et représentants syndicaux, ce point a été reporté à une date ultérieure.

Information/Consultation du CSE-E préalable au projet de transférer des salariés de la succursale Allemande vers Airbus GMBH :

Madame Hélène SAN MIGUEL a rappelé le contexte puis présenté l'objectif du projet.

5 cadres sont concernés, dont 3 travaillant sur les activités MAP et T&P A350 et 2 autres étant dédiés aux travaux restants.

Avis d'abstention à l'unanimité des 13 présents (CFE-CGC et FO).

Une question ? Besoin d'informations complémentaires ?

N'hésitez pas à contacter vos élu(e)s CFE-CGC ou votre Délégué Syndical CFE-CGC.